

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-REARN

## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

### SÉANCE DU 25 JANVIER 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq janvier à dix-huit heures, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni l'auditorium de la Villa Bedat, Rue de l'intendant d'Etigny, à Oloron Sainte-Marie (64400) sous la présidence de Bernard UTHURRY,

Date de convocation : vendredi 19 janvier 2024  
Secrétaire de séance : Jean CONTOU-CARRERE

Etaient présents 48 titulaires, 6 conseillers ayant donné pouvoir, le quorum étant ainsi atteint,

Présents : Dany BARRAUD, André BERNOS, Jean-François CAZAUX, Pierre CASABONNE, Bernard MORA, Jacques CAZAURANG, Fabienne TOUVARD, Maryse ARTIGAU, Suzanne SAGE, Philippe SANSAMAT, Alexandre LEHMANN, Philippe PECAUT, Michel CONTOU-CARRÈRE, Claude LACOUR, Jean SARASOLA, Jean LABORDE, Cédric PUCHEU, Lydie ALTHAPE, Claude BERNIARD, Christine CABON, Bernard AURISSET, Sandrine HIRSCHINGER, Patrick DRILHOLE, Marthe CLOT, Jean-Luc ESTOURNÈS, Marc OXIBAR, Anne BARBET, Marie-Lyse BISTUÉ, Sami BOURI, Jean CONTOU-CARRÈRE, Philippe GARROTE, Emmanuelle GRACIA, André LABARTHE, Daniel LACRAMPE, Flora LAPERNE, Stéphane LARTIGUE, Frédéric LOUSTAU, Jean-Paul PORTESSÉNY, Pierre BAHOU, Dominique QUEHEILLE, Brigitte ROSSI, Anne SAOUTER, Bernard UTHURRY, Raymond VILLALBA, Muriel BIOT, Alain QUINTANA, Marie-Annie FOURNIER, Louis BENOIT,

Pouvoirs : Henri BELLEGARDE à Dany BARRAUD, Marie-Pierre CASTAINGS à Pierre CASABONNE, Philippe VIGNEAU à Alexandre LEHMANN, Laurent KELLER à Claude BERNIARD, Fabienne MENE-SAFFRANE à Marc OXIBAR, Chantal LECOMTE à Sami BOURI,

Absents : Jean-Claude COSTE, David MIRANDE, Henri BELLEGARDE, Jean-Jacques BORDENAVE, Françoise ASSAD, Ophélie ESCOT, Alain CAMSUSOU, Jean CASABONNE, Sylvie BETAT, Jean-Michel IDOPE, Michèle CAZADOUMECQ, Patrick MAUNAS, Gérard LEPRETRE, Patrick MAILLET, Laurence DUPRIEZ, Elisabeth MIQUEU, Aurore GUEBARA, Martine MIRANDE, Jacques MARQUÈZE, Bruno JUNGALAS, Christophe GUERY,

**RAPPORT N° 240125-15-DIV**

**DECISIONS DU PRESIDENT :  
INFORMATION DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES**

B. UTHURRY expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L5211-10 et L2122-22,

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 28 juillet 2020 portant délégations de pouvoirs à Monsieur le Président,

Considérant que Monsieur le Président est tenu de rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil Communautaire des décisions prises en vertu des articles susvisés,

Il est indiqué que le Président a pris les décisions suivantes :

❖ **Au titre de la délégation n° 5 relative aux marchés et accords-cadres**

| Date       | Type d'acte  | Décision   | Montant         |
|------------|--|--|-----------------|
| 14/12/2023 | Marché Public<br>Décret n°2022-1683 du<br>28/12/2022 | <b>ENLEVEMENT ET TRAITEMENT<br/>DES DECHETS A L'AIRE DES<br/>ANGLES</b><br><br><u>Attributaire</u> :<br>JDS Transports | 80 000 € TTC    |
| 14/12/2023 | Consultation -<br>devis                              | Acquisition Renault Trafic pour<br>Secteur Aspe<br><br><u>Attributaire</u> : Renault DAO Oloron<br>Ste Marie           | 18 600.00 € TTC |
| 14/12/2023 | Consultation -<br>devis                              | Acquisition Peugeot 208 Électrique,<br>service ingénierie<br><br><u>Attributaire</u> : Peugeot Oloron Ste<br>Marie     | 18 300.00 € TTC |

Ouï cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **PREND ACTE** du présent rapport.

Envoyé en préfecture le 29/01/2024

Reçu en préfecture le 29/01/2024

Publié le



ID : 064-200067262-20240125-240125\_15\_DIV-DE

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 25 janvier 2024  
Pour extrait certifié conforme

Suivent les signatures

Le secrétaire de séance

Le Président

*Signé JCC*

*Signé BU*

Jean CONTOU-CARRERE

Bernard UTHURRY